

Compte rendu de la séance du 30 janvier 2018

Département du Lot

République Française
Nom de l'assemblée

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mardi 30 janvier 2018
Présents : 10	L'an deux mille dix-huit et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 27 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Raphael DAUBET
Votants: 11	Sont présents: Raphael DAUBET, Michel LIBANTE, Georges DELVERT, Charles BIBERSON, Philippe GERFAULT, Alexandre BARROUILHET, Sylvie DEGRUTERE, Jean-Claude GOUDOUBERT, Stéphanie RODRIGUES, Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE
	Représentés: Annie BOUAT
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Stéphanie RODRIGUES

Ordre du jour:

- 1 - Elargissement chemin du château : définition du projet avec CAUVALDOR
- 2 - Aménagement parking et acquisition bâtiment : sollicitation du fonds de concours de CAUVALDOR
- 3 - Schéma d'aménagement des modes doux par CAUVALDOR : proposition d'un projet de cheminement piéton
- 4 - Avis sur la demande d'exploiter une carrière à Carennac
- 5 - Défaillance du service universel postal
- 6 - Motion relative au projet de carte des zones défavorisées simples
- 7 - Demandes de subventions (sortie ski école élémentaire Vayrac, association autour de la nature...)
- 8 - Proposition d'adhésion à l'ADASEA
- 9 - Signalisation d'information locale (SIL)
- 10 - Création d'un poste d'agent de maîtrise
- 11 - Prévision travaux Ourjac AEP
- 12 - Désignation d'un référent "social" pour le futur CIAS de CAUVALDOR

Questions diverses :

Devis prise de courant de la salle des associations

Secrétaire de la séance: Stéphanie RODRIGUES **Vote à l'unanimité**

Approbation du compte rendu de la dernière séance **Vote à l'unanimité**

Monsieur le Maire demande un report du point n°10 à l'ordre du jour n'ayant pas tous les éléments permettant de présenter ce dossier **Vote à l'unanimité**

1- Elargissement du chemin du château D- 2018- 001

Une 1^{ère} entrevue a eu lieu avec deux conseillers municipaux, puis une 2nd ou s'est joint Monsieur le Maire.

Il a été constaté le mauvais état du soutènement du chemin et des murs en pierres sèches qui le bordent à de multiples endroits.

Deux bandes de terrain en bordure de route, pour une surface totale de 364m² ont été bornées, permettant d'élargir le chemin. Le relevé du géomètre expert a été signé par les Consorts BONNET-MADIN.

Monsieur le Maire précise que le coût de cette réfection sera important : le soutènement devra être repris par enrochement et les murets reconstruits. La haie sera supprimée et remplacée par un petit muret. Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour définir avec les Consorts BONNET-MADIN le prix exact du m² agricole et pour confier au service compétent de CAUVALDOR l'étude du projet.

Vote à l'unanimité

2- Projet aménagement square et parking D- 2018- 002

Monsieur le Maire rappelle l'objectif fixé par le Conseil Municipal en début de mandat de redynamiser la commune et de définir un projet urbain d'aménagement des espaces publics type cœur de village.

L'opportunité de la vente de la propriété de Monsieur Geoffroy Christ VAN DER WOLF parcelles AC 411-412-413 et 414 s'inscrirait dans cette démarche. Située près de la Mairie, avec deux bâtiments et du terrain, la commune bénéficiant de cette maîtrise foncière pourrait développer ses objectifs d'aménagement du cœur de village.

Un espace public qualitatif sera aménagé et arboré au bord de la rue principale, avec une situation idéale entre la chapelle Saint Roch, lieu d'exposition, et le commerce du village.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour négocier le prix d'achat de cette propriété et déposer les demandes de subventions.

Vote à l'unanimité

3- Servitude de passage et chemin communal traversant la propriété jusqu'au bout de la maison chez Monsieur et Madame FLAGEAT D- 2018- 003

Suite à un changement de locataire à la parcelle AC 188, une servitude de passage a été interdite par un portail fermé par un cadenas. Une pétition a été envoyée par les usagers de cette servitude de passage.

Un chemin communal passe entre les parcelles AC 190 et 191 et s'arrête à la parcelle 189 avant le portail. Monsieur le Maire et 2 élus, Messieurs Michel LIBANTE et Charles BIBERSON, après une entrevue avec Madame et Monsieur FLAGEAT propose une solution de contournement. Un chemin serait créé le long des parcelles

AC 190 et AC 188 en vis-à-vis des parcelles AC 187 et 226. Il aboutirait entre les parcelles AC 186 et 188. Ce chemin empiéterait sur la parcelle AC 226.

A ce jour la discussion est en cours, Monsieur le Maire privilégiant une solution d'entente qui puissent satisfaire les propriétaires de chaque côté du chemin et les usagers de la servitude de passage.

Si cette solution aboutit ce nouveau chemin pourrait être incorporé à un projet mis en place par CAUVALDOR concernant l'élaboration d'un schéma d'aménagement des modes doux « actifs » sur le territoire de CAUVALDOR. Le mode doux permettant de faciliter des déplacements soit à pieds, vélos...

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour trouver une solution utile à chacun.

Vote à l'unanimité

4- Liaison entre La Martinie Nord et le futur Eco Barri du Fraysse

Il s'agit de poursuivre une voie douce existante mais qui se termine en impasse en la prolongeant dans un nouveau quartier. Ce chemin aboutirait dans la rue créée pour le nouveau quartier éco Barri du Fraysse.

De même ce nouveau chemin pourrait être incorporé à un projet mis en place par CAUVALDOR concernant l'élaboration d'un schéma d'aménagement des modes doux « actifs » sur le territoire de CAUVALDOR. Le mode doux permettant de faciliter des déplacements soit à pieds, à vélos...

Vote à l'unanimité

5- Avis sur la demande d'exploitation d'une carrière à Carennac D- 2018- 004

Monsieur le Maire suite à l'avis de la MRAE Mission régionale d'autorité environnementale, les élus ayant les documents en main, les sollicite pour donner leur avis.

Monsieur Michel LIBANTE émet des réserves en ce qui concerne l'auto contrôle du remblaiement qui représenteraient 150 000 tonnes sur 30 ans.

Monsieur Jean-Claude GOUDOUBERT la production serait maximum de 60 000 tonnes/an sur une durée de 30 ans, soit 1 800 000 tonnes sur 30 ans. Le remblaiement prévu serait beaucoup moins important que l'exploitation.

Monsieur Georges DELVERT précise que chacun peut s'exprimer et donner son avis sur le registre de l'enquête publique.

Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique relative à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière et ses installations annexes présentée par la SARL MTE au lieu-dit « le Bégoux » sur la commune de Carennac.

Vu les dispositions de l'article R512-20 du code de l'environnement disposant que le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui

de chacune des communes dans lesquelles il est procédé à l'affichage de l'avis au public sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête, soit le 3 mars 2018.

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale,

Après en avoir délibéré et à :

8 voix pour, 2 abstentions Monsieur Charles BIBERSON et Madame Annie BOUAT,
1 voix contre Monsieur Michel LIBANTE

Le Conseil : EMET un avis FAVORABLE.

6- Défaillance du service public postal D-2018- 005

Monsieur le maire rappelle que depuis des mois les usagers de la commune subissent des fermetures ponctuelles et de plus en plus fréquentes, décidées d'autorité par la Poste.

Les administrés se voient privés de l'accès aux services postaux et ils sont obligés de se déplacer pour y accéder dans un bureau voisin. Ces changements se font sans respect des obligations que prévoit le contrat de présence postale territoriale. L'article 1 de la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales précise que «le service universel postal concourt à la cohésion sociale et au développement équilibré du territoire (...). Il garantit à tous les usagers, de manière permanente sur l'ensemble du territoire national, des services postaux répondant à des normes de qualité déterminées».

MOTION

Après délibération, le conseil municipal choisit donc de refuser les fermetures du bureau de poste et exige le maintien d'un service public postal de qualité sur son territoire en conformité avec le rôle de la Poste dans l'aménagement du territoire et son attractivité.

Vote à l'unanimité

7- Motion zones défavorisées D- 2018- 006

Le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion et d'aménagement des Causses du Quercy a pris connaissance du projet de zones défavorisées simples dans le département du Lot proposé par le Gouvernement.

Il se félicite du reclassement de 14 communes du nord du Lot, notamment de la commune de Lacave située dans le périmètre du Parc et un temps écartée.

Il déplore en revanche la décision prise de déclasser 26 communes du sud du département dont 2 sont situées dans le territoire du Parc (Belfort-du-Quercy et Lalbenque).

Il considère cette décision injuste à double titre :

- La grande majorité des communes du sud du Lot, aujourd'hui exclues, étaient il y a peu retenues dans le zonage. Ces communes apparaissent donc comme les victimes d'une modification inexplicée des critères de sélection.

- Dans ces communes, et notamment celles classées en Parc naturel régional, rappelons-le par décret interministériel, l'agriculture joue un rôle majeur dans la préservation des paysages et le maintien de l'activité économique et sociale. Exclure ces communes du zonage reviendrait non seulement à battre en brèche l'action que conduisent les élus, aux côtés du Parc, pour dynamiser leur territoire, mais aussi à fragiliser inutilement des exploitations en les privant d'une ressource financière leur permettant de maintenir leur équilibre financier.

En tout état de cause, le maintien de cette décision serait contraire aux engagements pris par l'Etat à l'occasion de la signature de la Charte du Parc en 2012.

C'est pourquoi, le Comité syndical du Parc demande au Gouvernement de bien vouloir reconsidérer très rapidement cette situation en reclassant les communes concernées et confirmer l'espoir qu'avait suscité la visite de Monsieur le Premier Ministre en décembre dernier dans le Lot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir cette motion.

8- Demande de subvention auprès de la mairie D- 2018- 007

Suite aux demandes de subventions déposées en mairie, compte tenu de l'importance aux regards des élus de la richesse d'avoir des associations qui s'investissent sur le terrain,

Le conseil Municipal décide d'attribuer sur le budget 2018 :

- Pour l'école de Vayrac 40€ par enfants soit 6 enfants pour 2 sorties de ski au Lioran,
- Pour l'association chasse pêche et nature et produits du terroir qui organise une manifestation

à Martel les 21 et 22 juillet 2018 50€,

- Pour l'association des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie 50€,
- Pour l'association des amis de la bibliothèque départementale de prêt du Lot 30€,
- Pour le collège de Martel si des élèves partent en voyage scolaire une aide sera accordée et

déterminée en conseil municipal,

- Pour le secours populaire 50€

9- Proposition d'adhésion à l'ADASEA D- 2018- 008

M. le Maire présente au Conseil la proposition d'adhésion au collège « élus » de l'ADASEA.d'OC, Association de Développement d'Aménagement et de Service en Environnement et en Agriculture d'Oc (Lot, Aveyron). Il rappelle que cette association joue un rôle d'interface entre les agriculteurs, l'administration et les collectivités territoriales. Elle est agréée depuis 2016 association de protection de l'environnement et intervient pour des missions concernant l'agriculture, l'environnement, le territoire.

Elle accompagne ainsi depuis 2016 les communes de Varyac et Floirac dans leur projet de reconquête des espaces embroussaillés, concrétisé par la création de l'association foncière pastorale libre.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 100 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide :

- d'adhérer au collège « Elus » de l'ADASEA.D'OC
- d'inscrire au budget les crédits nécessaire à la cotisation annuelle de cent euros (100 €)
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion

10- Signalisation concernant l'affichage publicitaire D- 2018- 009

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 9 novembre 2017, la Direction Départementale des Territoires du Lot lui a adressé un courrier concernant l'affichage publicitaire sur la commune accompagné de deux constats d'infraction en copie.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a modifié les règles sur l'affichage publicitaire.

A ce jour CAUVALDOR n'a pu mettre en œuvre une signalisation commune à toutes les communes de son territoire. Le département du Lot a conçu une charte départementale Annexe 8 au règlement

de voirie PP8-D5 octobre 2015. Les principes généraux, les dispositifs de signalisation, le schéma de signalisation locale et les conditions de mise en œuvre y sont décrits.

Monsieur le Maire propose la convention pour la mise en œuvre de la signalisation d'information locale en partenariat avec le Département du Lot.

Si cette convention est validée par l'Etat et les implantations validées par le Département du Lot,

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide :

- de prendre à sa charge le support,
- les lames seront à la charge des commerçants,
- d'assurer la pose de la signalisation,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire pour mettre en œuvre cette signalisation.

11- Création d'un poste d'agent de maîtrise

Report du point n°10 à l'ordre du jour éléments manquants pour présenter ce dossier.

12- Prévision travaux Ourjac, Rul et Candare

Monsieur Michel LIBANTE rappelle que les sites de pompages doivent être sécurisés. Il propose que la sécurisation des sites soit échelonnée sur 3 à 4 ans.

Il propose de commencer par la station d'Ourjac avec la pose d'une clôture en grillage de 67 ml.

Il sera demandé un devis à l'APIE.

13 - Désignation d'un référent social pour le futur CIAS de CAUVALDOR D-2018- 010

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil communautaire de CAUVALDOR a défini l'intérêt communautaire de la compétence « social-solidarité » et précisé les missions qui relèveront du centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

L'intervention du CIAS s'articulera autour d'un volet « personnes âgées » et un volet « précarité ».

Il est demandé à chaque commune de nommer un référent « social », relais entre les habitants de la commune et l'organe décisionnel du futur CIAS. Ce référent peut être un élu ou non.

La candidature de Madame Annie BOUAT est proposée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

– nomme Madame Annie BOUAT référent « social » de la commune auprès de CAUVALDOR.

Questions diverses :

Monsieur Charles BIBERSON présente un devis de 143,53€ HT, TVA de 20% et un total de 172.24€ TTC pour la création de prise de courant pour la salle des associations. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE propose de mettre à jour le site internet pour aider le service administratif. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la fin de la séance est déclarée à 23h30.